



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Direction générale
de l'enseignement
supérieur

Service des formations et de
l'emploi

Sous-direction
de l'égalité des chances et de
l'emploi

Bureau des politiques étudiantes

DGES B1-1/
n°

801321

Affaire suivie par Marie-France
Gaucheron
Téléphone
01 55 55 62 52
Fax
01 55 55 66 86
Mél. marie-france.gaucheron
@education.gouv.fr

1 rue Descartes
75 231 Paris cedex 05

Paris le

26 FEV. 2008

La ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche

à

Monsieur le directeur de l'agence
de mutualisation des universités et
établissements
103, boulevard Saint-Michel - 75005 Paris

Objet : Généralisation de l'interface APOGEE/AGLAE.

La mise en place d'une interface APOGEE/AGLAE a été décidée afin de contribuer à la réduction des délais de paiement des bourses aux étudiants. Cet objectif a été rappelé par les préconisations du rapport de Laurent Wauquiez sur les aides aux étudiants et par l'audit de modernisation sur la gestion des bourses de l'enseignement supérieur.

Le mode opératoire choisi pour ce projet s'est appuyé sur une expérimentation en deux étapes. Au cours de l'année universitaire 2005-2006, l'interface a tout d'abord été testée auprès des universités Bordeaux 4 et de Limoges avec les CROUS correspondants. Puis l'année universitaire suivante, l'application a été étendue à 31 établissements et à 9 CROUS.

Compte tenu des rapports satisfaisants établis tant par vos services que par ceux des CROUS engagés dans la semi-généralisation, je vous confirme ma décision de généraliser, dès la rentrée universitaire 2008, l'interface APOGEE/AGLAE à tous les établissements d'enseignement supérieur concernés.

Je demande parallèlement aux établissements d'enseignement supérieur concernés de se rapprocher sans délai des services du CAPTI de Paris afin d'obtenir les codes d'accès qui leur permettront de se connecter et de réaliser les tests nécessaires.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous aider à mettre en œuvre cette interface dans les meilleures conditions possible.

Pour la Ministre et par délégation
Le Directeur général de l'Enseignement supérieur


Bernard SAINT-GIRONS